

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 29 mars 2016

Nombre de conseillers municipaux : 11 présents / 13voix

Présents : MM. Christine Chaffard, Didier Chaffard, Gilbert Chatel, Nadia Chatel Louroz, Fabrice Magreault, Philippe Gevaux, Isabelle Legris, Pierre-Henri Mossuz, Eric Pagnod, Christine Reignier, Marc Sintès.

Excusés : Mme Patricia Lopez Luiset (procuration à Philippe GEVAUX), M. Philippe Bolzoni (procuration à Fabrice Magréault).

Absents : MM. José Evangelista, Angelo Parisi

Le conseil municipal valide le PV du conseil municipal du 7 mars 2016 et désigne M. SINTES Marc, secrétaire de séance.

Mme le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir ajouter à l'ordre du jour 2 points :

- Désignation d'un nouveau délégué au Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe
- Présentation du document de travail « petite enfance » réalisé par la CC4R

Le conseil municipal accepté à l'unanimité le rajout de ces 2 points.

1) Vote des taux des taxes d'habitation, foncières bâties et non bâties et de la CFE

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2016.

Les taux sont les suivants :

- taxe d'habitation : 17.11 %
- foncier bâti : 9.66 %
- foncier non bâti : 48.79 %
- CFE : 18.74 %

2) Vote des budgets 2016

Le conseil municipal vote à l'unanimité les budgets primitifs 2016 suivant :

A) Budget du CCAS

Dépenses et recettes équilibrées pour un montant de 14 218.34 €

B) Budget Eau et Assainissement

a) fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées pour un montant de 123 400 €

b) investissement :

Dépenses et recettes équilibrées pour un montant de 496 067.45 €

C) Budget principal

a) Fonctionnement :

Dépenses et recettes équilibrées pour un montant de 861 348 €

b) investissement :

Dépenses et recettes équilibrées pour un montant de 1 691 581.67 €

3) Bail St Jean de Tholome / SEMCODA

Mme le Maire fait part au conseil municipal qu'il faut à nouveau délibérer car il manque des numéros de parcelles dans la délibération du 7 mars 2016 (erreur du notaire).

Après avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité les modifications suivantes :

- régularisation d'un avenant au bail à construction du 23 avril 2012 à l'effet notamment de modifier l'assiette dudit bail et de conclure une convention quant à l'entretien de la ventilation souterraine de gaz.
- cession par la commune de Saint Jean De Tholome au profit de SEMCODA, moyennant le prix d'UN EURO, des parcelles sises sur ladite Commune, cadastrées section B numéros 3308, 3313, 3316, 3323,

3410, 3418, 3421, 3309, 3315, 3411, 3417, 3420, 3423, 3428, 3324, 3424, 3427, 3321, 3325, 3425, 3314, 3320, 3409, 3413, 3415, 3419 et 3422.

- constitution d'une servitude de passage tous usages grevant les parcelles sises sur la commune de Saint Jean De Tholome, cadastrées section B numéros 3311 et 3312 au profit des parcelles sises sur ladite commune cadastrées section B numéros 3308, 3313, 3316, 3323, 3410, 3418, 3421, 3309, 3315, 3411, 3417, 3420, 3423, 3428, 3324, 3424, 3427, 3314, 3320, 3425, 3321, 3325.
- constitution d'une servitude de passage pour l'entretien et l'usage de la source grevant les parcelles sises sur la commune de Saint Jean De Tholome, cadastrées section B numéros 3314, 3320 et 3428 au profit de la commune de Saint Jean De Tholome.
- intervention aux actes de levée d'option à l'effet d'y consentir, en tant que de besoin, purement et simplement et notamment à la condition particulière relative à la conservation du bien par les acquéreurs locataires-accédant pendant 18 ans.
- **Désigne** Maître RAFFIN – RENAND Danièle pour établir l'acte,
- **Autorise** Mme le Maire à signer l'acte.

4) Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant au syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe

Mme le Maire rappelle au conseil municipal la délibération du 8 octobre 2014 désignant les délégués titulaires et le délégué suppléant au syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe.

Mme le Maire informe le conseil municipal qu'en vue de l'intégration du syndicat des eaux de Peillonex et Alentours au syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe, elle souhaiterait que l'adjoint en charge de l'eau, Philippe GEVAUX, soit délégué en remplacement de Mme LEGRIS qui deviendrait suppléante.

Après avoir délibéré, le conseil municipal

- Accepte que M. GEVAUX Philippe soit délégué titulaire avec M. PAGNOD Eric,
- Accepte que Mme LEGRIS Isabelle soit déléguée suppléante à la place de Mme CHAFFARD Christine.

5) Présentation du document de travail « petite enfance » réalisé par la CC4R

Madame le Maire expose au conseil municipal le diaporama réalisé par la CC4R dans le cadre d'une prise de compétence « petite enfance » par la CC4R.

La petite enfance regroupe plusieurs services de garde d'enfants ou de service d'accompagnement à la parentalité :

- Les accueils collectifs, familiaux ou parentaux de 0 à 4 ans,
- Les accueils collectifs, familiaux ou parentaux de 4 à 6 ans,
- Les micro-crèches de 0 à 4 ans,
- Le relais d'assistants maternels,
- Les lieux d'accueils parents enfants.

Actuellement sur le territoire de la CC4R, il existe 2 offres :

- La PE4R qui regroupe les communes de La Tour, Megevette, Peillonex, Onnion, Saint Jean de Tholome, Saint Jeoire, Ville en Sallaz et Viuz en Sallaz avec le multi accueil collectif et le relais d'assistants maternels
- Le multi accueil collectif de Fillinges qui regroupe les communes de Fillinges, Marcellaz et Faucigny.

La prise de compétence par la CC4R permettrait des enjeux à différents niveaux :

- Juridique : permettre la mise en concurrence de la gestion des Multi-accueils par procédure de DSP (Délégation de Service Public)
- Politique : piloter la politique Petite Enfance avec une vision commune/communauté de communes et tendre vers l'harmonisation des services pour les familles
- Financier : Maîtriser les coûts de fonctionnements des services proposés.